

# LA GESTION FORESTIÈRE DANS UN SITE RAMSAR, DANS UNE RÉSERVE DE BIOSPHERE OU DANS UN PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR)

# 8

FORÊTS PRIVÉES



Ne pas confondre avec les parcs nationaux PN [Voir fiche 4](#)

## CHAQUE GESTE EST IMPORTANT

La biodiversité n'est pas qu'une question d'espèces individuelles mais bien de l'ensemble du réseau vital auquel nous appartenons tous et sommes connectés.

Chaque écosystème et notamment la forêt est essentiel à ce puzzle complexe alors il est urgent d'agir pour la préserver.



On a tous un rôle à jouer

## Les définitions :

### Site Ramsar [L336-2 du CE](#)

Ce sont des zones humides d'importance internationale recensées dans le cadre de la convention internationale de Ramsar (traité international pour la conservation et le développement durable des zones humides).

Outil et objectifs : un plan d'aménagement doit être élaboré et mis en pratique par l'État, partie à la convention (les objectifs principaux sont : protéger la zone, effectuer des recherches, surveiller les éventuelles modifications écologiques, favoriser la conservation du site).

Souvent, il existe une charte pour la gestion du site signée entre l'État et l'association Ramsar France.

Dans leur très grande majorité, les sites Ramsar français ont été créés sur des aires déjà protégées par d'autres statuts (RN, site Natura 2000 etc.).

### Réserve de biosphère [L336-1 du CE](#)

Ce sont des sites désignés par l'UNESCO dans le cadre de son programme « Man and the Biosphere » qui a pour objectif de favoriser les projets territoriaux de développement ; des projets qui concilient développement social et économique des populations, conservation de la diversité biologique et, plus globalement, protection de l'environnement.

Objectif : promouvoir une relation équilibrée entre l'homme et la nature par la conservation de la biodiversité, le développement économique et social, l'appui à la recherche, la formation et la sensibilisation.

**Sortes de « laboratoires vivants »**

Outils : un organisme local doit établir une politique de gestion et de développement durable pour le territoire concerné, en associant les acteurs locaux (signature volontaire d'une charte d'engagement de la réserve de biosphère).

### Parc naturel régional PNR [L333-1 du CE](#)

Ce sont des territoires à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et/ou le patrimoine culturel présente un intérêt particulier.




Outils et objectifs : ils sont gérés par un syndicat mixte chargé de l'aménagement et de la gestion du parc.

La charte d'un parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour 15 ans. Elle ne constitue pas une réglementation directement opposable aux tiers et n'entraîne aucune servitude ni réglementation directe à l'égard des citoyens, ni prérogative de contrôle de la gestion forestière.

Elle ne s'applique qu'aux signataires c'est-à-dire les collectivités (communes, groupements de commune, départements, régions).

En revanche, les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les plans locaux d'urbanisme (PLU) ou tout document d'urbanisme en tenant lieu, ainsi que les cartes communales doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte du parc.

## Comment s'assurer que la forêt est dans un de ces sites ?

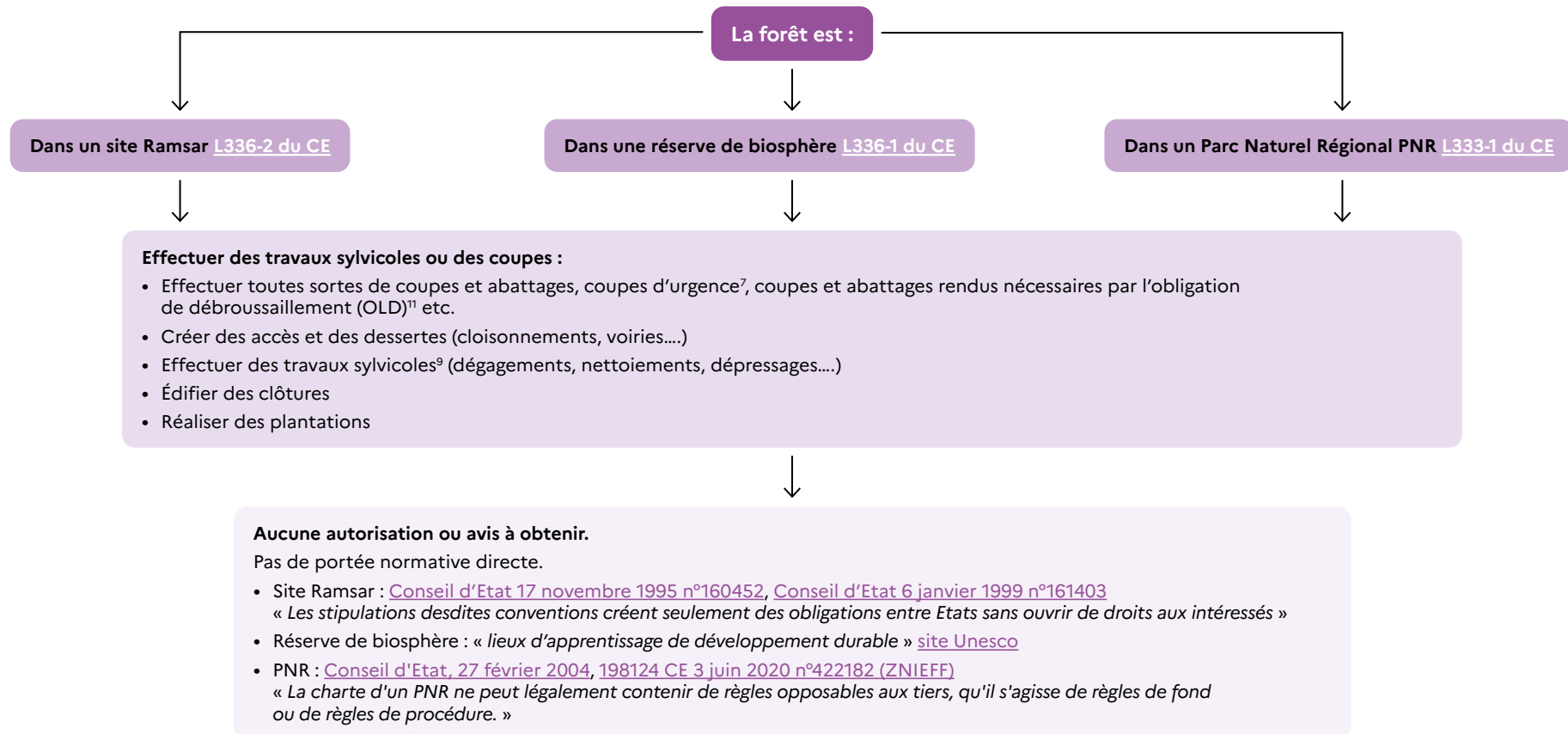
- Site [geoportail](#) : rechercher →  → données thématiques → développement durable-énergie → espaces protégés → zones humides d'importance internationale (sites Ramsar) / réserves de biosphère / parcs naturels régionaux
- Site [la forêt bouge](#) : se connecter : démarches en ligne : coupes et travaux : définir un tracé et sélectionner le zonage
- Site [inpn.mnhn.fr](#) :  Visualiseurs cartographiques → espaces naturels et protégés / rechercher un lieu / filtres type d'espace  Zone humide protégée par la convention de Ramsar / réserve de biosphère / parc naturel régional

## Sommaire

- Fiche 8.1** Effectuer des travaux sylvicoles ou des coupes dans un site Ramsar, une réserve de biosphère ou un PNR
- Fiche 8.2** En savoir +



## Effectuer des travaux sylvicoles ou des coupes dans un site Ramsar, une réserve de biosphère ou un PNR



### ATTENTION :

Ces zonages sont souvent superposés à des zonages ayant une portée réglementaire tels que réserves naturelles [Voir fiche 2](#) ou sites Natura 2000 [Voir fiche 6](#) etc. et ils sont donnés comme arguments pour attester des enjeux environnementaux d'une zone.

La jurisprudence se base sur l'existence de ces zonages pour attester de l'intérêt écologique particulier de certaines zones. ([TA CAEN 12 mai 1998, n°97-14](#), [CAA Nantes 30 juin 2000, n°98NT1333](#)) ou pour caractériser un milieu présentant une sensibilité environnementale notable ([CAA Toulouse 21 mars 2024 n°22TL20802](#)).



## POUR EN SAVOIR +

### SITES RAMSAR

- [Centre de ressources zones humides OFB](#)
- [Site internet Ramsar](#)

### RÉSERVES DE BIOSPHÈRE

- [Site Unesco](#)
- [Site MAB Unesco](#)

### PARCS NATURELS RÉGIONAUX (PNR)

- [Site des PNR de France](#)

Pour un appui des techniciens et ingénieurs du CNPF sur la gestion de votre bois : [cnpf.fr](http://cnpf.fr)



Site Ramsar Baie de Somme  
Mireille Mouas - IDF © CNPF

### FICHE RÉDIGÉE PAR :

Audrey MARCOU, juriste au CNPF  
avec l'appui de :

- Sylvain PILLON et Lionel DEPEIGE du **CNPF**
- Florent ROMAGOUX de la Direction de la police et du permis de chasser (DPPC) de l'**OFB**

**Novembre 2025**